

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
30 Mai 2008

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers

Excusés : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : M. GARRIGNOT Jean-Yves

Le Maire ouvre la séance à 20h30. Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Sécurité des bâtiments communaux**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la révision des extincteurs du bâtiment communal sera effectuée au cours de ce mois de Juin. Cette opération est réalisée par la société « DESAUTEL », mandatée par « GROUPAMA ».

Le Maire souligne les problèmes suivants :

1) La révision 2007 n'a pas été effectuée.

2) Il conviendrait, dans cette révision annuelle, d'inclure la vérification de la trappe de désenfumage, ainsi que le bon fonctionnement des blocs électriques de secours.

Un rendez-vous avec la personne compétente en la matière sera rapidement demandé, afin de faire aboutir cette doléance.

La porte de secours de la salle communale va être modifiée. Cela consiste à adapter sur le « battant » un système « anti-panique », nécessaire en cas d'évacuation des locaux. Toujours dans de cette salle, le Conseil Municipal a arrêté le nombre maximum de cinquante personnes, à faire figurer sur le document règlementant la location de ces locaux.

- **Aménagement du Chemin des Prés**

Préalablement prévu au budget 2007, ce projet a été ajourné pour cause de construction d'habitations, (RETORNAZ Sébastien et TROUILLOT Hervé).

Sur le budget 2008, ce projet a été reconduit et validé par le Conseil, sur l'option suivante :

Reprofilage et enrobé avec pose de bordures (60m) et de caniveaux (40m).

Ces matériaux sont destinés à gérer et évacuer les eaux de ruissellement, ce qui a pour effet de générer une dépense relativement plus importante (28 000 €) TTC.

Une subvention comprise entre 20 & 30 % est espérée sur cet investissement.

A l'issue d'un large débat sur ce genre de projet, le Conseil Municipal décide de généraliser ce principe de travaux sur l'ensemble des rues du village, présentant les mêmes nécessités, (gestion des eaux de ruissellement). Ces opérations, prévues sur le long terme, viendront finaliser les futurs travaux d'assainissement à entreprendre au cours des années à venir.

- **Informations importantes du Conseil Général**

Dans le cadre de la répartition 2008, pour les communes de moins de 5 000 habitants et dans le produit du Fond Départemental 2007 des Taxes additionnelles aux droits de mutation, notre commune se voit alloué le montant de 3 714.97 €.

Les dispositifs d'équipement en matière de sécurité et environnement sur le réseau routier départemental, permettent à notre commune d'obtenir la somme de 8 000 €. Ce montant est destiné à la pose d'une glissière mixte de sécurité sur la D 19^E (route de LOMONT).

Un ajustement de crédits pour la modernisation et la sécurisation du réseau de desserte locale, d'un montant de 12 500 € pour des travaux de reprofilage ponctuel sur la départementale 307.

- **La Carte Communale**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager les premiers contacts avec les services et les personnes compétentes sur le projet d'élaboration de la Carte Communale.

- **Questions diverses**

Les travaux d'extension de l'assainissement, réalisés par l'entreprise MOUGEY Patrick, chemin des Prés, sont terminés. Le coût de cette réalisation s'élève à 7 137.44 €, pour un devis initial de 6 891.35 €, en date du 02/08/2007.

La place centrale du village sera entretenue par les bonnes volontés. Le Conseil Municipal veillera tout au long de l'année à garder ces lieux en bon état de propreté.

La Bibliothèque Communale, dans la recherche d'un meilleur confort va être très prochainement transférée de l'étage au rez de chaussée. Les personnes assurant cette permanence (tous les lundi soir), bénéficieront d'une commodité accrue, quant à la présentation des différents thèmes de lecture proposés.

Le Maire et le Conseil remercient ces personnes pour leur fidélité à cette tâche et encouragent les jeunes et les moins jeunes à profiter de cette bibliothèque d'une manière plus assidue.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 30.